

CONDITION DE CIRCULATION DANS LES CARS SCOLAIRES A PARTIR DU 18 MAI 2020

L'ensemble des services scolaires pour primaires et collégiens sera effectué aux horaires et avec les trajets habituels dès le 18 mai.

Des places seront condamnées dans le car et la distanciation sera imposée autant que faire se peut mais elle ne pourra pas être garantie. Ces mesures font qu'un car de 60 places ne pourra assurer le transport que de 20 à 25 personnes.

Le port du masque sera obligatoire pour tous les élèves même les primaires pour pouvoir accéder au car; ils devront le garder tout le trajet. Les familles doivent prendre leur précaution pour que les élèves se présentent avec un masque.

Aucun masque ne sera distribué dans les cars.